



## **PA N° 10-Règlement du lotissement**

---

### **Article 1 : CHAMPS D'APPLICATION**

Le présent règlement fixe les règles et servitudes d'intérêt général institué sur le lotissement « La Plaine de Pelfort ».

Ces règles s'imposent aux futurs propriétaires des terrains compris dans le présent lotissement en complément des règles du Plan Local D'Urbanisme (PLU) de la commune de BESSIERES.

Il est opposable à quiconque possède ou occupe, à bon droit ou sans droit, une ou plusieurs parcelles du lotissement.

Les acquéreurs ou occupants du lotissement seront tenus de respecter intégralement les conditions prévues au présent règlement.

Il est opposable au lotisseur tant que celui-ci conserve une parcelle, ou s'il se réserve la jouissance d'un ou plusieurs lots.

Il sera inséré, soit par reproduction « in extenso », soit par voie de références précises, dans tous les actes ayant pour effet de conférer un droit de jouissance quelconque sur un ou plusieurs lots et notamment dans les actes de mutation et de location.

### **Article 2 : CARACTERE DE L'OPERATION ET DESIGNATION**

Le lotissement comprend 2 lots à bâtir.

Ces lots sont équipés et viabilisés dans le cadre du présent Permis d'Aménager.

### **Article 3 : OCCUPATION ET UTILISATION DU SOL ADMISES**

Le lotissement est exclusivement réservé à l'habitation. Toutefois, l'exercice des professions libérales est autorisé et ce uniquement dans les constructions à usage d'habitation.

### **Article 4 : REGLE D'URBANISME APPLICABLE DANS LE PLU**

Les règles applicables sont celles du PLU de BESSIERES, complétées des règles suivantes plus restrictives :

#### **1) Accès et voirie**

La voirie est un chemin d'accès en indivision, d'une largeur de 5ml.

L'accès du terrain A n'est pas modifiable.

L'accès du terrain B est modifiable sur la longueur du chemin.

#### **2) Emplacement des coffrets**

Les coffrets de viabilisation sont en bout de chemin.

#### **3) Clôtures séparatives entre les parcelles**

Elles devront être conformes à la réglementation du PLU de BESSIERES.